Folio n°

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet
	29.09.2026	26 A 71	5.5	29 SEPTEMBRE 2026
	REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT			

TD/EA

ARRETE

OBJET	DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE 13ème VICE-PRESIDENT DELEGUE AU PATRIMOINE ET A LA TRANSITION ENERGETIQUE

Le Président, soussigné,

Vu les articles L 5211.9 et L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2026-01 du 09 avril 2026 portant élection de Monsieur Jérémy PREVOST Président de Flers Agglo,

Vu l'élection de Monsieur Bruno AUVRAY au poste de 13ème Vice-Président, survenue le 09 avril 2026,

Vu l'arrêté 26-A-16 du 17 avril 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Bruno AUVRAY, 13ème Vice-Président,

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau,

Considérant qu'il y a lieu, dans un souci de bon fonctionnement du service public, d'élargir cette délégation en y adjoignant une délégation de signature relative à l'ensemble des actes conclus devant notaire,

A R R E T E

Article 1 - L'arrêté 26-A-16 du 17 avril 2026 est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 1 – Il est donné délégation de fonction à Monsieur Bruno AUVRAY, 13ème Vice-Président, pour exercer les attributions suivantes :

PATRIMOINE ET A LA TRANSITION ENERGETIQUE

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- Shéma directeur immobilier et sa mise en œuvre
- Chantiers énergétiques internes
- Plan alimentaire territorial
- Promotion des Energies nouvelles et suivi projets "externes"
- Suivi du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Subventions du secteur de compétence
- Relations avec les communes pour l'exercice des compétences ci-dessus exposées

Article 3 – Délégation de signature :

- Tous actes conclus devant notaire
- Tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant des matières objets de la délégation de fonction figurant à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4 – Délégation de signature des commandes sur simple facture entrant dans la cadre des fonctions déléguées (devis, bon de commande, achats auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics -UGAP), d'un montant compris entre 1 500 € HT et 10 000 € HT en fonctionnement et d'un montant compris entre 1 500 € HT et 40 000 € HT en investissement, dans le respect des principes généraux de la commande publique et du règlement intérieur de la commande publique. Sont exclues les dépenses liées aux prestations intellectuelles à savoir études, maîtrise d'œuvre, conseils juridiques, tous marchés publics soumis au CCAG prestations intellectuelles

Article 5 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de Flers Agglo, notifié aux personnes qui en font l'objet et mis en ligne sous forme électronique sur le site internet de Flers Agglo.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de Flers Agglo, dans le délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement de ses formalités de publicité. L'absence de réponse dans le délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le juge administratif, dans un délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de l'arrêté ou du rejet du recours gracieux par l'Administration.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à FLERS, le 29 septembre 2026

Le Président,

Jérémy PREVOST

Diffusion :
- Vice-Président concerné
- Toutes Directions
- Sous-Préfecture
- Trésorerie Principale
- Site internet
- Registre des arrêtés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200035814-20260929-26A71-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2026
Publication : 29/09/2026